



CRI GON/DG n° 06-07123

GUELMIM, le : 12 Juillet 2023

Décision n° 06/2023/DG/DR

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE DE :
CHEF DE DIVISION OFFRE, PROMOTION ET ATTRACTIVITE TERRITORIALE
AU CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM OUED-NOUN
AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Directeur Général du Centre Régional d'Investissement de la Région de GUELMIM OUED-NOUN

- Vu le Dahir n° 1-19-18 du Joumada II 1440 (13 février 2019) portant promulgation de la loi n° 47-18 relative à la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu le décret n° 2.19.67 du 11 Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n° 47-18 relative à la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 Dulhijja 1433 (22 octobre 2012) relatives aux procédures de recrutement dans les établissements publics et les entreprises publics ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement n° 07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29 Avril 2012) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- Vu le statut régissant le personnel du Centre Régional d'Investissement de la Région Guelmim Oued-Noun ;
- Vu l'organigramme du Centre Régional d'Investissement de la Région de Guelmim Oued-Noun ;
- Vu la loi-cadre pour le recrutement au titre de l'année 2023, approuvée par le président du Conseil d'Administration et le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu les pouvoirs conférés au Directeur du CRI GON par le Conseil d'Administration ;
- Vu les nécessités de service.

Décide ce qui suit :

Article 1 : Recrutement

Le recrutement d'un (1) **Chef De Division Offre, Promotion Et Attractivité Territoriale** au Centre Régional d'Investissement de la Région de Guelmim Oued-Noun.

Article 2 : Missions

La mission de « **Chef De Division Offre, Promotion Et Attractivité Territoriale** » est de Contribuer au développement économique de la région à travers la mobilisation de toutes les parties-prenantes pour l'élaboration d'une offre territoriale régionale intégrée ainsi que la mise en œuvre de sa promotion.



Article 3 : Responsabilités

MARKETING TERRITORIAL

- Contribuer à l'élaboration d'une offre territoriale attractive afin de favoriser et d'inciter les investissements au niveau de la région, en concertation avec les parties-prenantes ;
- Garantir l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial en concertation avec les parties prenantes ;
- Proposer au gouvernement, sous couvert de l'autorité gouvernementale de tutelle, toute mesure à l'échelle nationale :
 - Visant la mise en place d'une offre territoriale intégrée et attractive d'investissement ;
 - Concernant l'emploi des ressources des Fonds créés pour l'incitation et la promotion des investissements ;
 - Visant la simplification des procédures administratives afférentes à l'investissement, la réduction des délais y afférents et la promotion de l'entrepreneuriat et l'investissement ;
- Co-concevoir et valider les mesures incitatives et l'offre régionale avec les parties prenantes ;
- Piloter les aspects liés aux composantes de l'offre, notamment le foncier.

PROMOTION

- Garantir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de promotion et d'attractivité territoriales en direction des investisseurs ;
- Garantir la préparation et l'organisation des événements pour faire connaître et valoriser les potentialités de la région ;
- Garantir l'élaboration des campagnes périodiques de promotion ;
- Garantir le suivi des investisseurs potentiels (visites,...) ;
- Garantir la production des guides décrivant les régimes incitatifs à l'investissement, les possibilités de financement, les partenariats disponibles...etc ;
- Garantir l'organisation des rencontres, des journées d'informations, et des ateliers au profit des investisseurs ;
- Garantir la participation à l'animation des espaces dédiés à la vulgarisation des dispositifs incitatifs au développement de l'investissement.

MANAGEMENT

- Définir les objectifs de la division et gérer son équipe ;
- Fournir à la hiérarchie des indicateurs périodiques de l'état d'avancement de l'activité de son ou ses entité(s) ;
- Veiller à l'amélioration continue de la qualité des prestations de la division.

Article 4 : Conditions minimales du profil requis

- Titulaire d'un diplôme de Bac+5, diplôme d'Ecole d'Ingénieurs, Ecole d'Architecture, Ecole de Commerce et /ou de gestion, Master d'université ou équivalent ;
- Expérience exigée : 8 à 12 ans en Marketing, Communication, Events et Relations Publiques.



Article 5 : Dossier et modalités de candidature

- Demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur du CRI Guelmim Oued Noun ;
- Curriculum Vitae (CV) complet et récent ;
- Une proposition de plan d'action et une méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance de la division ;
- Copie (s) certifiées conformes aux originaux des diplômes ;
- Copie (s) certifiées conformes aux originaux des attestations de travail justifiant l'expérience du candidat ;
- Copie de la carte d'identité nationale légalisée.

Article 6 : Déroulement de la sélection

- Tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté ;
- Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions demandées ;
- Les candidats présélectionnés seront convoqués pour passer un entretien oral ;
- Les convocations seront effectuées par Email et par téléphone. De ce fait, il est obligatoire de mentionner clairement l'adresse mail exacte et le numéro de téléphone personnel sur le CV ;
- La commission de sélection sera désignée par le Directeur du CRI Guelmim Oued Noun pour étudier les dossiers de candidature et mener les entretiens avec les candidats éligibles.

Article 7 : Publication

La présente décision, la liste des candidats présélectionnés pour passer l'entretien, le classement final des candidats retenus ainsi que la liste d'attente seront publiés sur le site web : www.emploi-public.ma et sur les locaux du Centre Régional d'Investissement de Guelmim Oued Noun.

Les candidats intéressés par cette offre doivent renseigner leur candidature **au plus tard le 31/07/2023 à 00H00** sur le lien suivant :

[Chef de division offre, promotion et attractivité territoriale @ CONCOURS \(concours-recrutement.ma\)](http://CONCOURS.concours-recrutement.ma)

Et envoyer Les dossiers de candidatures, au **Centre Régional d'Investissement de la Région de Guelmim Oued-Noun – N°04, Lot. Al Qods, BP 202, Guelmim.**

Seules les candidatures reçues via internet **et** par voie postale seront traitées.

Tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté.